

# Procès-verbal

**DEUXIÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Mercredi, le 9 février 2022 à 19 h**  
**Par visioconférence**

**PRÉSENCES:**

|  |   |
|--|---|
| M <sup>me</sup> Marie-Hélène Felt      | Présidente (2023)                                 |
| M <sup>me</sup> Nadia Aubin-Horth      | Vice-présidente (2022)                            |
| M. Arnaud Desbiens                     | Trésorier coopté (2022)                           |
| M <sup>me</sup> Mikchéla Saint-Louis   | Secrétaire (2023)                                 |
| M <sup>me</sup> Laura Wilmot           | Administratrice (2022)                            |
| M. Claude Turgeon                      | Administrateur (2023)                             |
| M. Bernard Drouin                      | Administrateur coopté (2022)                      |
| M <sup>me</sup> Carolle Dussault       | Administratrice cooptée (2022)                    |
| M <sup>me</sup> Maude Mercier-Larouche | Conseillère municipale, district St-Louis-Sillery |
| M. David Weiser                        | Conseiller municipal, district du Plateau         |

**ABSENCE :**

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| M <sup>me</sup> Anne Corriveau | Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy |
|--------------------------------|---|

**IL Y A QUORUM**

**AUTRES PRÉSENCES :**

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| M. Dave Gagnon-Pelletier        | Conseiller en consultations publiques<br>Service de l'interaction citoyenne |
| M <sup>me</sup> Jocelyne Séguin | Secrétaire de rédaction   |

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 12 personnes assistent à l'assemblée.

## 1 Ouverture de l'assemblée

Tel que convenu à une assemblée précédente, M. Arnaud Desbiens, trésorier, agit à titre de président d'assemblée et ouvre la réunion à 19 h.

## 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR UNE PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Marie-Hélène Felt, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Carolle Dussault, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

## 3 Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2022

### RÉSOLUTION 22-02-01

SUR UNE PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Laura Wilmot, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Bernard Drouin, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 12 janvier 2022.

## 4 Période d'information des membres du conseil municipal

M<sup>me</sup> Maude Mercier-Larouche revient sur [l'état des lieux concernant le tramway](#). La tournée du tramway près de chez vous ira à la rencontre des conseils de quartier. Tous les présidents et présidentes concernés ont reçu une communication à cet effet. Les dates seront communiquées prochainement. Le Bureau de projet du tramway (BPT) sera présent. Il y aura également une campagne numérique sous forme de capsules où des experts du BPT ou de la Ville présenteront différents sujets intéressant la population. La première capsule qui portera sur la plateforme du tramway sera diffusée jeudi le 10 février sur la [page Facebook du tramway](#). Les capsules ainsi que les questions et commentaires formulés pendant la présentation demeureront disponibles par la suite.

En terminant, M<sup>me</sup> Mercier-Larouche signale qu'elle ne pourra pas être présente à la prochaine assemblée du 9 mars.

M. David Weiser voudrait souligner l'excellente collaboration de tous les départements de la Ville lors de la manifestation des camionneurs près du Parlement. M. Desbiens rapporte que les convois de camionneurs ont eu des répercussions sur la circulation dans certaines rues du quartier de Saint-Louis mais que cela s'est résorbé rapidement.

## 5 Première période de questions et commentaires du public

**Boisé de Rochebelle** – Une citoyenne intervient sur le secteur situé à l'est du boulevard Henri IV. Aussi sympathique qu'elle soit, M<sup>me</sup> Mercier-Larouche ne reconnaît pas le travail de la population citoyenne, en particulier concernant le Boisé de Rochebelle.

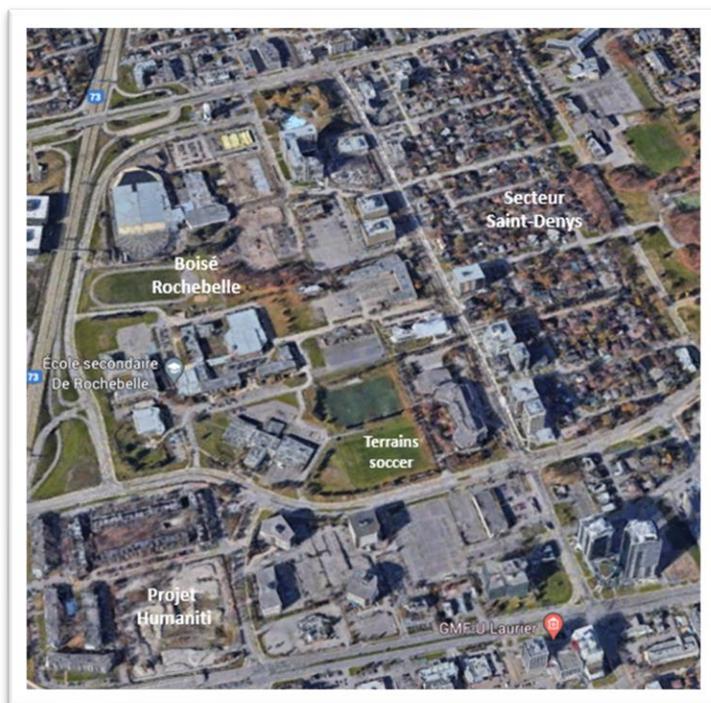
Des alternatives lui ont été soumises mais la conseillère préfère s'en remettre aux décisions et négociations entre le conseil de ville et le Centre de services scolaire Les Découvreurs quant à l'avenir du Boisé. De l'avis de la citoyenne, la Ville et le Centre connaissent très peu le Boisé.

La citoyenne considère qu'on est loin de la reconnaissance du Boisé et des

arbres matures. On reprend le leitmotiv de l'administration précédente comme si les plantations pouvaient changer quelque chose. Celles-ci peuvent être profitables dans des zones non boisées, mais couper des arbres pour en replanter, c'est se donner bonne conscience pour justifier des coupes.

La qualité de vie dans le secteur s'est détériorée sous l'administration précédente pour accommoder plus de visiteurs et plus de circulation. Le développement ne peut se faire au détriment du Boisé de Rochebelle et de la population du quadrilatère.

M<sup>me</sup> Mercier-Larouche remercie la citoyenne pour son implication, mais trouve dommage qu'on pense qu'elle ne comprend pas bien le dossier et les enjeux. La démarche du projet a été discutée, réfléchi et basée sur la protection et la végétalisation. Il y a une réelle volonté de contribuer à redresser l'indice de canopée. Des experts externes ont été consultés sur le choix de méthodes de



protection. Une chaire de recherche sur l'arbre urbain a été créée ainsi qu'un comité de partenaires pour bonifier le projet de tramway en lien avec la foresterie urbaine. Le ratio de 20 pour 1, c'est 30 000 arbres de plus dans le secteur du tramway.

Elle comprend qu'en amoureuse du quartier, la citoyenne soit déçue. Mais l'administration municipale a démontré et démontre encore un intérêt à végétaliser. La Ville n'a pas une juridiction unilatérale sur le Boisé de Rochebelle. Elle doit agir de concert avec le

Centre de services scolaire.

Elle rappelle qu'il y aura une consultation publique dans le but de faire participer les citoyens sur la question. Il y aura plus de 1 000 arbres ajoutés sur le Plateau Sainte-Foy. Le détail du plan de compensation sera rendu public bientôt. Il prend la forme 10-10-10, soit 10 espèces, 10 familles, 10 genres pour développer la biodiversité et augmenter la résilience des nouvelles plantations. Un comité piloté par M<sup>me</sup> Marie-Josée Asselin a été mis en place, il y a deux semaines, pour dresser d'ici 6 mois, un portrait de l'état des boisés dans la Ville.

La citoyenne estime que la conseillère focusse sur les plantations alors qu'on a promis de protéger les arbres matures et le Boisé, ce qui serait possible sans que cela cause de problèmes majeurs au tramway. Elle voudrait que ces promesses

soient respectées.

En terminant, la citoyenne mentionne que la relocalisation d'un des terrains de soccer pourrait se faire dans un des parcs environnants au lieu de se faire au détriment du Boisé de Rochebelle.

**Projet Humaniti** – La citoyenne poursuit à propos du projet Humaniti. Elle a cru entendre aux dernières nouvelles que le maire de Québec donnait son accord au projet. Elle rappelle que le projet Le phare a été fortement contesté dans le quartier et que le nouveau projet Humaniti de quatre tours y ressemble beaucoup. Ces tours résidentielles et commerciales s'inscrivent mal dans le paysage de la ville, en particulier sur le terrain où on souhaite l'installer. La façade du terrain donne sur la bretelle d'Henri IV et le côté adjacent sur la rue de Lavigerie, très fréquentée. La présence de ces tours avec ses résidents et ses travailleurs va engendrer une circulation importante en particulier aux heures de pointe. Les tours vont créer d'immense îlots de chaleur en été et de froidure en hiver.

La citoyenne voudrait savoir si le projet a été accepté par le maire. M<sup>me</sup> Mercier-Larouche n'est pas au courant, mais l'administration actuelle travaille en respectant les conditions arrêtées par l'administration précédente.

**Secteur Saint-Denys** – Un citoyen s'interroge sur la sécurité routière dans le secteur de Saint-Denys. Il rappelle que le secteur est sous pression en raison du développement immobilier. La circulation de transit s'est amplifiée au cours des 12 dernières années et cela a eu un impact considérable sur la qualité de vie et sur la sécurité routière dans le secteur. Selon lui, 80% des automobilistes ne respectent pas les limites de 30, 40 ou 50 km/h affichés dans le secteur. Rien n'a été fait pour ralentir la circulation outre le 30 km/h résidentiel. Ce qui était prévu dans le [Plan particulier d'urbanisme Plateau Centre de Sainte-Foy](#) (PPU) concernant le secteur Saint-Denys n'a pas été mis en place.

Depuis 6 à 8 mois, la rue Wolfe sert de stationnement pour les autobus scolaires en transit. Cela a commencé lors des travaux sur le boulevard Hochelaga. Mais depuis la fin des travaux, la rue Wolfe qui borde le parc Saint-Denys sert encore de stationnement de transit. Pour s'y rendre, les autobus passent par la rue Wilfrid-Légaré, où il n'y a pas de trottoir, ni d'un côté ni de l'autre. Ils quittent en passant par l'avenue L'Isle-Dieu où la limite de vitesse est malheureusement à 40 km/h alors que l'avenue est résidentielle. Traverser l'avenue à pied, au croisement de la rue Mainguy, est devenu catastrophique lorsqu'il faut louvoyer au travers des autobus qui vont la file en attendant le feu vert sur la route de l'Église. La Ville doit faire quelque chose concernant les inconvénients de ce transit.

M<sup>me</sup> Mercier-Larouche invite le citoyen à communiquer avec le Réseau de transport de la Capitale (RTC) au sujet du stationnement de transit. Elle lui communiquera les informations qu'elle obtiendra de son côté.

Un citoyen renchérit en précisant que les autobus sont non seulement nombreux, mais en plus, ils ne respectent pas les limites de vitesse.

Un autre citoyen suggère que la Ville fasse davantage de publicisation

notamment à la télévision concernant les nouvelles limites de vitesse.

## 6 Fonctionnement du conseil d'administration

### ➤ Vice-présidence

#### **RÉSOLUTION 22-02-02**

##### **Concernant la vice-présidence au conseil de quartier de Saint-Louis**

Considérant que le poste à la vice-présidence est vacant et qu'une candidature est proposée ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Arnaud Desbiens, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Laura Wilmot, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer M<sup>me</sup> Nadia Aubin-Horth comme vice-présidente du quartier de Saint-Louis.

### ➤ Assemblée générale annuelle 2022

Concernant les postes en élection au conseil d'administration, les mandats de M<sup>me</sup> Aubin-Horth, M<sup>me</sup> Wilmot et M<sup>me</sup> Dussault sont échus ainsi que ceux de M. Drouin et de M. Desbiens.

Il y aura deux postes de deux ans à combler chez les femmes et trois postes pour les hommes, deux de deux ans et un d'un an. Il y aura également trois postes cooptés qui pourront être comblés par le prochain conseil d'administration.

Les [formulaire](#)s pour poser sa candidature ou pour appuyer une candidature sont disponibles en ligne en [version électronique](#) ou pour impression. Il sera possible cette année de suivre les appuis à sa candidature sur le site de la Ville.

#### **RÉSOLUTION 22-02-03**

##### **Concernant la nomination d'un président d'élection pour l'assemblée générale 2022**

SUR UNE PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Nadia Aubin-Horth, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Mikchéla Saint-Louis, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier nomme M. Dave Gagnon-Pelletier comme président d'élection pour l'assemblée annuelle 2022.

Un petit texte sur le conseil de quartier sera ajouté sur le dépliant annonçant l'assemblée générale. M<sup>me</sup> Felt et M<sup>me</sup> Nadia Aubin-Horthse chargeront de le préparer.

Le lieu de l'assemblée, si elle est tenue en présentiel, sera indiqué sur la [page Web](#) du conseil.

M<sup>me</sup> Dussault suggère de faire une présentation ou une conférence lors de l'assemblée. Elle propose le sujet des rues partagées. La demande a été faite par le passé, mais le sujet finalement retenu avait été le Centre des Glaces. M. Gagnon-Pelletier vérifiera la disponibilité de la Ville à faire cette présentation. Il rappelle que la Ville fera une présentation à la prochaine assemblée du conseil, le 9 mars, sur les cheminements scolaires.

➤ **Rapport annuel 2021**

Le rapport annuel 2021 ainsi que les états financiers doivent être adoptés par le conseil à l'assemblée qui précède l'assemblée générale, soit l'assemblée du 9 mars. Advenant que les documents ne soient pas prêts, une courte assemblée pourrait se tenir avant l'assemblée générale pour les adopter.

Concernant la rédaction du rapport annuel, M<sup>me</sup> Aubin-Horth se propose pour parler de la page Facebook et de la Table Vélo. M. Desbiens se charge du projet de sécurité routière et des états financiers. M<sup>me</sup> Wilmot et M<sup>me</sup> Saint-Louis sont également intéressées à participer. M<sup>me</sup> Felt va coordonner le travail.

➤ **Page Facebook**

M<sup>me</sup> Aubin-Horth est la seule administratrice de la page Facebook pour le moment. M<sup>me</sup> Wilmot accepte de la seconder. L'objectif est de transmettre les informations transmises par la Ville, mais aussi de publiciser le travail du CA et de partager les événements et activités qui se déroulent dans le quartier.

## 7 Suivi des dossiers

➤ **Suivi des résolutions**

**21-08-05 ([13 septembre 2021](#)) – Sécurité routière à l'entrée ouest du parc Saint-Denys et sur la rue de la Picardie**

La réponse du Service du transport et de la mobilité intelligente (SMTI) est qu'un réaménagement de la rue de la Picardie est envisagé à moyen terme et que des discussions sont en cours avec la direction de l'école afin de réaménager l'accès au parc Saint-Denys. Une requalification du secteur est également à prévoir après la vente des terrains adjacents qui sont propriété de la Défense Nationale. Pour le moment, des contraintes techniques empêchent la construction d'un trottoir sur la rue de la Picardie. Des afficheurs de vitesse pourraient être installés au printemps prochain et permettre de valider si des mesures d'atténuation sont requises. La [réponse du SMTI](#) est jointe en annexe.

**22-01-04 (12 janvier 2022) – Plantation d'arbres dans le parc Saint-Louis de France**

Le Service de la foresterie urbaine remercie le conseil de quartier pour son appréciation de la plantation au parc Saint-Louis-de-France.

➤ **Résolutions en suivi de la résolution 21-06-06 ([9 juin 2021](#)) – Aménagements physiques d'apaisement dans le secteur de Saint-Denys**

M<sup>me</sup> Felt revient sur la réponse de la Ville datée du 1<sup>er</sup> décembre à l'effet qu'elle ne donnerait pas suite à la demande d'aménagements physiques visant à ralentir la circulation dans le secteur de Saint-Denys, notamment sur l'avenue Fournier et sur la rue Montreuil. La Ville n'a pas justifié sa réponse ni partagé les analyses menant à cette conclusion.

Un complément de réponse a été obtenu le 21 janvier à savoir : *À la suite des changements de limites de vitesse en 2021, de nouvelles observations sont nécessaires pour évaluer la vitesse pratiquée. Les rues Fournier, Montreuil et le Noblet ont été ciblées au printemps 2022 pour ces analyses. Selon les résultats, une gradation dans les interventions sera mise en place.*

Pour faire un suivi, trois membres du conseil, aidés de deux citoyens, ont préparé deux nouvelles résolutions qui ont été transmises aux autres membres du conseil pour commentaires. La première résolution concerne la sécurité sur les rues Montreuil et Fournier et la deuxième, la transparence des décisions de la Ville en regard de la sécurité routière. M<sup>me</sup> Felt remercie les personnes qui ont contribué à cet exercice.

#### **RÉSOLUTION 22-02-04**

##### **Concernant une problématique persistante de sécurité pour les citoyens utilisant la mobilité active dans le secteur Saint-Denys**

ATTENDU que le Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI) de la Ville a rejeté la demande du conseil de quartier de Saint-Louis concernant la mise en place d'aménagements physiques visant à ralentir la circulation dans le secteur de Saint-Denys ([résolution 21-06-06](#)) en soutenant que leurs analyses leur permettent d'établir que de telles mesures ne sont pas nécessaires dans ce secteur ;

ATTENDU que la réponse du STMI ne contient aucun détail sur les données et analyses qui ont mené au rejet de cette demande ;

ATTENDU QUE cette réponse ne diminue en rien le niveau de préoccupation des résidents quant à la sécurité routière dans le secteur, et en particulier sur la rue Montreuil et sur l'avenue Fournier ;

ATTENDU que le conseil de quartier de Saint-Louis a spécifiquement désigné le secteur Saint-Denys comme non sécuritaire pour les déplacements actifs dans son [mémoire](#) soumis lors de la consultation publique de la ville de Québec sur sa Vision de la mobilité active en mars 2021 (secteur 6 sur la carte des endroits dangereux dans le mémoire) (voir [photo 1](#) en annexe) ;

ATTENDU que dans son [mémoire](#) déposé en janvier 2020 dans le cadre de la consultation publique sur la Stratégie de sécurité routière, le conseil de quartier de Saint-Louis recommande de « diversifier les approches pour déterminer les secteurs à risques » en incluant un « mécanisme continu impliquant directement les citoyens et permettant un recueil systématique des risques de sécurité routière dans leur quartier et prévoyant leur participation aux choix de solutions à mettre en place » ;

ATTENDU QUE le secteur Saint-Denys subit les effets d'une densification rapide et accrue, tant sur les plans résidentiel que commercial ;

ATTENDU QUE ce secteur fait également l'objet de changements démographiques importants à la suite notamment de l'arrivée de plusieurs jeunes familles avec enfants de 0 à 6 ans comme en font foi les sept (7)

garderies (ou CPE) du secteur ou en périphérie et un dénombrement de plus de 50 enfants en bas âge autour des rues Montreuil et Fournier ;

ATTENDU QUE la rue Montreuil et l'avenue Fournier sont des axes privilégiés par les automobilistes et les piétons, notamment les résidents, les travailleurs (pause-dîner), les parents, les préposé.es avec jeunes enfants (CPE) et les élèves de l'école de Rochebelle, pour leurs déplacements est-ouest et nord-sud dans le secteur ;

ATTENDU QUE la rue Montreuil est une voie de transit pour les automobilistes entre la route de l'Église et les centres commerciaux car elle est en continuité avec la rue de la Picardie, considérée par la Ville comme étant une artère intermédiaire où la vitesse automobile est de 40 km/h ;

ATTENDU QUE la rue Montreuil est également la principale voie d'accès au parc Saint-Denys pour les résidents du secteur ([photos 2 à 4](#)) et d'autres usagers (ex. camps d'été - [photo 5](#)) ;

ATTENDU QUE certains secteurs résidentiels de Sainte-Foy, et particulièrement de Sillery, semblent bénéficier de plus d'aménagements physiques visant à réduire la vitesse de la circulation motorisée, tels que des bollards (dans les rues Courchesne et des Forges - [photo 6](#)), des affiches « Zone résidentielle Circulez lentement » (dans diverses rues dont la rue Richard Turner - [photo 7](#)), etc. ;

ATTENDU QUE la science démontre que, au-delà des opérations de sensibilisation et de surveillance, des mesures de modération de la circulation tels que des saillies de trottoir, des déviateurs et des chicanes sont essentielles pour réduire la vitesse effectivement pratiquée dans les rues résidentielles ;

SUR UNE PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Marie-Hélène Felt, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Claude Turgeon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Saint-Louis demande à la Ville de Québec de :

RÉÉVALUER la demande soumise en juin 2021 ([résolution 21-06-06](#)) concernant la mise en place de mesures de modération de la vitesse de la circulation motorisée sur la rue Montreuil et sur l'avenue Fournier ;

PRÉSENTER aux citoyens le plan d'action lié à la vision de la sécurité routière visant à augmenter la sécurité des piétons et cyclistes en diminuant la vitesse automobile dans le secteur Saint-Denys, notamment sur la rue Montreuil et sur l'avenue Fournier, grâce à des aménagements physiques.

## **RÉSOLUTION 22-02-05**

### **Concernant une demande à la Ville de justifier ses décisions concernant les problématiques de sécurité routière**

ATTENDU QUE les demandes d'intervention en sécurité routière pour un lieu jugé à risque par les citoyens font l'objet par la Ville d'analyses basées sur des grilles d'évaluation ;

ATTENDU QUE ces grilles d'évaluation, tant les critères d'analyse utilisés que les données recueillies, ne sont pas partagées avec les citoyens ;

ATTENDU QUE les citoyens sont plus informés et impliqués qu'auparavant et désirent connaître les fondements quantitatifs en appui aux décisions prises par la Ville ;

ATTENDU que les réponses de la Ville à ces demandes d'intervention en sécurité routière ne répondent nullement aux attentes des citoyens et du conseil de quartier de Saint-Louis car elles ne relatent que la décision sans en expliciter les fondements, dont à titre d'exemples, les réponses obtenues en regard des résolutions 17-08-03 (circulation automobile intense sur la rue des Grondines) et plus récemment 21-06-06 (vitesse automobile élevée sur les rues Montreuil et Fournier) ;

SUR UNE PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Marie-Hélène Felt, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Nadia Aubin-Horth, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Saint-Louis demande à la Ville de Québec de justifier ses décisions quant aux problématiques de sécurité routière soulevées par des citoyens en communiquant les grilles d'analyse de situation à risque pour la sécurité routière et en partageant les données recueillies sur le terrain menant à la décision d'intervention ou non des services de la Ville de Québec face aux problématiques soulevées.

➤ **Résolution 21-06-07 – Passerelle piétonne**

M<sup>me</sup> Felt suggère d'indiquer au fichier que la résolution sur la passerelle piétonne est terminée puisque la Ville a répondu qu'elle sera réalisée au plus tôt en 2023 : *"Nous avons donné l'été dernier (2021) un mandat pour une étude de faisabilité. Notre consultant devrait livrer le rapport final d'ici le printemps de cette année. Par la suite, la Ville pourra analyser les options et entamer les démarches de production de plans et devis pour l'option retenue. Il est trop tôt pour avancer une année de réalisation, mais ce sera au plus tôt en 2023."*

➤ **Résolution 21-08-04 – Sécurité de la bande cyclable Saint-Louis**

Dans sa résolution 21-08-04 ([13 septembre 2021](#)), le conseil de quartier demandait à la Ville d'agir dès avril 2022 afin d'augmenter la protection des cyclistes en particulier aux intersections de la bande cyclable du chemin Saint-Louis.

La réponse reçue de la Ville en janvier est la suivante : *"Mettre à niveau et améliorer le sentiment de sécurité du lien cyclable sur le chemin Saint-Louis est très compliqué. Nous convenons que dans un monde idéal, il faudrait élargir le lien cyclable (mais aussi les trottoirs et les voies de circulation). Le chemin Saint-Louis est un chemin historique plus que centenaire. L'emprise de rue est la même depuis très longtemps et la modifier impliquerait un nombre important d'acquisition de terrain tout le long de l'axe. Il n'y a malheureusement pas de solutions magiques dans l'état actuel des choses et mettre à niveau l'axe prendra beaucoup de temps, d'argent et de travail de*

*conception. La Ville est au fait que cet axe est important et nous travaillerons dans le cadre de la mise en œuvre de la future Vision de la mobilité active à prioriser les mises à niveau sur l'ensemble du réseau et à les réaliser."*

M<sup>me</sup> Felt estime que la réponse de la Ville ne concerne pas spécifiquement les intersections de la bande cyclable du chemin Saint-Louis comme le demande la résolution 21-08-04. Elle suggère de répondre à la Ville par une nouvelle résolution la prochaine assemblée.

Pour le mois du Vélo, M<sup>me</sup> Aubin-Horth propose de faire une balade avec les élus sur le chemin Saint-afin de les sensibiliser à des améliorations simples pour sécuriser les usagers. M<sup>me</sup> Mercier-Larouche suggère d'inviter le responsable du dossier, M. Pierre-Luc Lachance.

### ➤ **Projet de tramway**

M<sup>me</sup> Felt rappelle que l'état des lieux sur le projet de tramway a été présenté les [25](#) et [26 janvier](#) dernier et que des activités de bon voisinage vont avoir lieu prochainement.

Pour le quartier, une annonce concernant le Boisé de Rochebelle est à venir après que la Ville et le Centre de services scolaire se seront entendus. Il sera également question des terrains de soccers et de la compensation prévue pour la portion de boisé qui sera perdue suite aux réaménagements.

M<sup>me</sup> Mercier-Larouche a fourni précédemment les informations dont elle dispose sur le sujet. Il est un fait que les décisions et les annonces en regard du Boisé doivent se faire en collaboration avec le Centre de services scolaire qui est propriétaire d'une partie du boisé.

M. Turgeon réitère l'importance de préserver les arbres matures, en particulier pour couper le bruit.

M<sup>me</sup> Felt est étonnée que le projet de tramway soit demeuré le même que celui de l'ancienne administration. Elle cite en exemple un élément décrié par plusieurs organismes et citoyens mais quand même maintenu dans la mouture actuelle du projet, soit les voies d'auto de 4 mètres de large sur le boulevard René-Lévesque.

M<sup>me</sup> Mercier-Larouche précise que ce n'est pas le statu quo dans tous les cas. Il y a des changements. Mais c'est vrai que les mêmes boisés seront impactés. Le ratio de remplacement est toutefois différent. La préoccupation principale de la présente administration demeure l'implication citoyenne, ce qui n'était pas prévu par l'administration précédente. Plusieurs éléments ou scénarios seront soumis aux citoyens : les arbres sur le boulevard René-Lévesque, la place publique de l'avenue Maguire, le mur anti-bruit sur le boulevard Pie XII, la plateforme végétalisée sur 35% du tracé et les traverses piétonnes notamment.

M<sup>me</sup> Felt remarque qu'il y a peu de marges de manœuvre. Les espoirs de la campagne électorale relativement aux arbres ont été déçus. M<sup>me</sup> Mercier-Larouche rappelle que le projet est dérangeant mais qu'il est très porteur et nécessaire pour le futur. Elle suggère de focuser sur ce qu'on peut faire.

M. Turgeon se demande si des solutions autres que le tramway n'auraient pas été envisageables, comme un immense parc d'autobus électriques sur des parcours réservés.

M<sup>me</sup> Mercier-Larouche a pris connaissance des opinions exprimées sur ce sujet. Elle rappelle que la congestion des autobus au centre-ville est déjà une réalité. Québec est la seule ville en Amérique du Nord de 500k habitants sans réseau structurant de transport en commun. La prémisse est que le projet est une bonne solution pour atteindre les cibles de décongestionnement de la circulation dans le futur.

M. Drouin ajoute que la démonstration a été faite que les autobus s'auto-gestionnent lorsqu'ils sont nombreux.

M. Weiser rappelle que la population de Strasbourg s'est opposée à l'implantation [d'un tramway en 1994](#) mais que maintenant, 25 ans plus tard, elle ne s'en passerait plus.

➤ **Projet Humaniti**

M<sup>me</sup> Felt a été contactée par un journaliste de TVA pour avoir l'avis du conseil de quartier sur le projet Humaniti. Elle lui a transmis la correspondance de mai/juin dernier entre le conseil de quartier et la Ville sur le sujet.

À la séance du conseil municipal du [7 février dernier](#), un citoyen s'est enquis de la position de la nouvelle administration sur le projet Humaniti. La réponse de la Ville est qu'elle va travailler dans les prochaines semaines à améliorer le projet, dans le respect des conditions établies par le passé. La Ville ne reviendra donc pas sur les règles établies antérieurement pour le projet Le Phare (voir le [Règlement 2604](#) sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement résidentiel et commercial d'une superficie de plancher de plus de 25 000 mètres carrés sur le lot numéro 1 665 177 du cadastre du Québec).

M<sup>me</sup> Felt se demande ce que le conseil de quartier peut faire pour le moment en regard du projet Humaniti.

M. Drouin se dit toujours surpris que la Ville n'ait pas recommencé à zéro le processus de consultation publique après que le Groupe Dallaire a abandonné [Le Phare](#) et que COGIR a mis de l'avant le [projet Humaniti Québec](#). La Commission d'urbanisme et de conservation du Québec (CUCQ) a approuvé le projet, c'est donc difficile de s'objecter. Le conseil de quartier aurait voulu avoir l'argumentaire des raisons non économiques de la CUCQ mais ne l'a pas obtenu. Le conseil peut exprimer des opinions et protester mais il n'est pas décisionnel. On ne sait pas par ailleurs si le projet Humaniti va se concrétiser, il serait donc prématuré de réagir.

M<sup>me</sup> Dussault rappelle que le conseil de quartier s'est opposé au projet Le Phare mais les modifications réglementaires requises pour ce projet ont été adoptées et sont entrées en vigueur le 19 janvier 2019. Au lieu de quatre tours dont la plus haute s'élevait à 65 étages, on parle maintenant de quatre tours de 31 à 53 étages. Le nouveau promoteur bénéficie du règlement en vigueur.

## ➤ **Table de concertation arbres et boisés**

s.o.

## **8 Deuxième période de questions et commentaires du public**

Un citoyen souhaiterait plus de transparence de la part de la Ville et des élu.es dans les dossiers mentionnés ce soir (projet de tramway, projet Humaniti et sécurité routière dans Saint-Denys). Il estime que les réponses obtenues à ce jour sont des classiques de la bureaucratie. La population citoyenne est capable de comprendre lorsque les choses lui sont bien expliquées. M. Weiser le rassure à l'effet que la Ville souhaite aller dans ce sens et offrir plus de transparence sur tous les sujets qui préoccupent la population citoyenne.

Une citoyenne apprécie la présence des élu.es au conseil de quartier. Les attentes étaient extraordinaires concernant les arbres et le tramway. Elle est très déçue de la direction que prennent les choses. On ne peut faire un bon projet aux dépens des arbres.

Concernant les bandes cyclables sur le chemin Saint-Louis, elle a eu connaissance de trois incidents où des passagers ont failli être renversés par des cyclistes en sortant d'autobus qui ne s'étaient pas rabattus le long du trottoir afin de garder la bande cyclable dégagée. Il faudrait agir à ce sujet.

Un citoyen revient sur la réponse de la Ville concernant la résolution 21-08-05. À première vue, la réponse n'est pas satisfaisante compte tenu que la sécurité des enfants et des piétons est compromise à l'heure actuelle. La situation sera exacerbée par la construction de l'école secondaire. Il souhaiterait obtenir copie de la réponse de la Ville et connaître la position du conseil de quartier sur cette réponse.

## **9 Divers**

### **• Correspondance**

Une [lettre d'appui](#) a été transmise par le conseil de quartier à l'organisme Accès transports viables (ATV) pour leur projet de Concertation et mobilisation sur les enjeux de sécurité piétonne dans la Capitale-Nationale.

Un communiqué interne de la Ville daté du 31 janvier 2022 fournissait des informations sur la coupe de frênes prévue dans le boisé du parc Saint-Denys. L'information a été relayée sur la [page Facebook du conseil de quartier](#).

M<sup>me</sup> Felt voudrait savoir si les communiqués internes de la Ville peuvent être rendus publics. C'est à vérifier.

### **• Secrétariat**

s.o.

### **• Trésorerie**

M. Desbiens mentionne que le solde du compte au 31 janvier 2022 est de 2 003 \$. Le chèque de 1 100 \$ pour le budget de fonctionnement a été encaissé. Avec la projection de dépenses pour 2022, le conseil disposerait d'une marge de

manœuvre d'environ 400 \$.

### **RÉSOLUTION 22-02-06**

#### **Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 9 février 2022**

SUR UNE PROPOSITION DE M. Arnaud Desbiens, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Marie-Hélène Felt, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser un paiement de 100 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 9 février 2022.

#### **10 Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Desbiens lève l'assemblée à 21 h 30. La prochaine assemblée aura lieu le 9 mars 2022.

*M<sup>me</sup> Marie-Hélène Felt*

Présidente

*M<sup>me</sup> Mikchela Saint-Louis*

Secrétaire

## **Résolution 21-08-05 – Améliorer la sécurité routière à l'entrée ouest du parc Saint-Denys et sur la rue de Picardie**

### **Réponse du Service du transport et de la mobilité intelligente, 9 février 2022**

À la suite de votre demande adressée au Conseil de quartier Saint-Louis concernant l'accès au parc Saint-Denys et les courbes sur la rue de la Picardie, nous avons procédé à l'analyse du dossier. À ce sujet, voici l'avis du Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI) :

À moyen terme, un réaménagement de la rue de la Picardie est envisagé par la Ville. Le STMI s'assurera alors de prévoir des modifications à la géométrie des rues pour bien répondre aux besoins de mobilité actuels et futurs. À noter que ce réaménagement s'inscrit dans le contexte suivant :

- Il est prévu qu'une école secondaire soit construite sur les terrains de l'école Saint-Vincent et une partie des terrains entre l'avenue Wolfe et le parc Saint-Denys. Des discussions sont en cours entre la direction de l'école et la Ville de Québec afin de réaménager l'accès au parc Saint-Denys.
- Les terrains entourant le parc Saint-Denys et la rue de la Picardie sont présentement en vente par la Défense nationale qui en est propriétaire. Une requalification du secteur est à prévoir et des opportunités de réaménagement du réseau routier se présenteront.

Dans l'état actuel, différents éléments techniques ne nous permettent pas de mettre en place un trottoir ou encore l'ajout d'un passage pour personnes, à savoir :

- L'absence d'infrastructures souterraines pour gérer les eaux pluviales sur la rue de la Picardie rend complexe la construction d'un trottoir. Pour cette raison, une zone de sécurité est réglementée sur le côté sud de la rue et que le stationnement y est interdit en tout temps.
- La mise en place de passages pour piétons doit répondre aux normes de signalisation du ministère des Transports du Québec. Actuellement, un piéton peut traverser la rue de la Picardie à l'intersection de l'avenue Wolfe (intersection contrôlée par quatre (4) arrêts obligatoires) et au passage pour piétons à l'intersection de la rue du Joli-Bois. Un passage pour piétons ne peut pas être mis en place dans une courbe, car il y a un manque de visibilité.

Également, mentionnons que la modification de la limite de vitesse de 50 km/h à 40 km/h est basée sur l'évaluation de l'environnement humain, routier et urbain. Elle vise également à assurer l'harmonisation des limites de vitesse des milieux semblables ainsi qu'une meilleure crédibilité des nouvelles limites de vitesse, à augmenter son respect par les automobilistes et à éliminer les choix arbitraires. Pour accompagner les nouvelles limites de vitesse, la Ville fait une importante campagne de communication et réalisera des activités de sensibilisation ainsi que des opérations de contrôle et de surveillance policière. Les conseils de quartier et les conseils d'établissement scolaire ont également été invités à élaborer et mettre en œuvre un plan de mobilisation dans leur quartier.

Enfin, des mesures d'atténuation de la circulation pourront être mises en œuvre exceptionnellement, lorsque l'écart entre la vitesse pratiquée et la vitesse affichée demeure important après la mise en œuvre de toutes les autres mesures. Dans un premier temps, nous prévoyons la présence d'afficheurs de vitesse au cours du printemps prochain. Des données de vitesse pourront être récoltées au même moment afin de valider si de telles mesures sont nécessaires.

# RÉSOLUTION 22-02-04 – Problématique persistante de sécurité pour les citoyens utilisant la mobilité active dans le secteur Saint-Denys

## Annexe

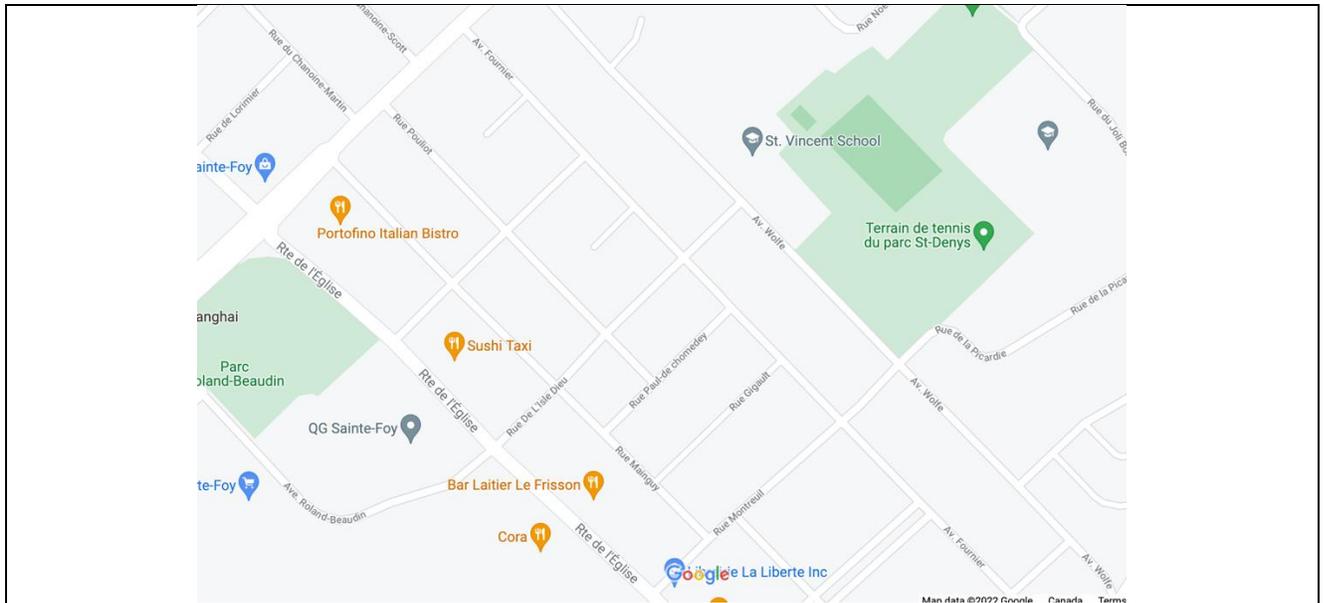


Photo 1  
Carte du secteur visé (tiré de Google Maps)



Photo 2

Résidents du quartier avec jeunes enfants accédant au parc Saint-Denys via les rues Montreuil et de la Picardie



Photo 3

Citoyens se déplaçant de façon active dans le secteur



Photo 4  
Familles utilisant le bas-côté de la rue pour rejoindre les installations de loisirs



Photo 5  
Groupe d'enfants provenant de l'école de Rochebelle et participant à des camps d'été tenus au parc Saint-Denys via la rue Montreuil



Photo 6  
Bollards installés dans les rues Courchesne et des Forges (quartier Cité universitaire)



Photo 7  
Affiche installée dans diverses rues résidentielles au sud du boulevard Laurier dont la rue Richard Turner (quartier St-Louis)